Paris donnent une idée exacte des productions végétales de ce canton. A peine y rencontre-t-on un petit nombre de plantes qui lui soient particulières; il est permis de supposer que ces espèces se sont conservées à la faveur des grandes forêts qui ont mis la végétation naturelle à l'abri des destructions causées par les défrichemens et les travaux agricoles. Le tiers de la surface du canton est boisée; les forêts de *Chantilly* et du *Lys* forment la plus grande partie de son sol forestier. Il est probable que dans des tems reculés sa superficie entière était couverte de bois, car on sait que la forêt de *Chantilly* faisait partie de l'immense forêt de Cuise qui comprenait sans interruption dans son étendue les forêts actuelles de Laigue, de Compiègne, de Villers-Cotterets, d'Hallate, les bois d'Ajeux, de Senlis, de *Coye*, d'Hérivaux, de Lazarches, etc. Le plateau aujourd'hui découvert, sur lequel est assis *St-Maximin*, était une forêt très-épaisse que les Romains abattirent lors de leur séjour dans les Gaules pour éclairer le pays, et assurer les alentours du camp qu'ils établirent près de *Gouvieux*. Le chêne, le hêtre, le charme et le bouleau sont les élémens principaux des bois et forêts; le châtaignier commun dans le canton il y a quelques siècles, en a graduellement disparu comme de tout le Beauvoisis; on en trouve encore, mais en petite quantité, autour de *Creil* et de *Cramoisy* seulement. On peut citer comme plantes rares ou intéressantes dans le canton, les suivantes : *Corydalis tuberosa*, *Geranium sanguineum*, *Selinum carvifolium*, *Doronicum plantagineum*, *Verbascum phlomoides*, *Veronica spicata*, *Ulmus effusa*, *Limodorum abortivum*, *Epipactis rubra*, *Allium carinatum*, dans la forêt de *Chantilly*; *Fumaria media* à *Creil*; *Trigonella Fœnum græcum*, à *Malassise*; *Sisymbrium columnæ*, *Pimpinellæ dissecta*, dans le bois d'*Apremont*; *Cardamine amara*, *Senecio paludosus*, *Vaccinium oxycoccos*, *Pilularia*, aux étangs de *Comelle*; *Orchis pyramidalis*, *Scutellaria minor*, à *Coye*; *Helianthemum guttatum*, *Arenaria setacea*, à *Gouvieux*, *Ruta montana* sur les pentes de *Précy* et du *Camp de César*. On a vainement cherché, d'après l'indication de Thuilier, dans les bois de *Coye*, l'*Anemone trifolia* qui paraît étranger à la France. La forêt de *Chantilly*, et surtout les coteaux qui entourent les étangs de *Comelle* sont très-riches en champignons et en espèces de la famille des hépatiques.

Règne animal. Le *cerf*, le *daim*, le *chevreuil*, le *sanglier*,

Digitized by Google

sont conservés de tout temps dans la forêt de *Chantilly* et dans les bois qui en dépendent pour le plaisir de la chasse. Le *loup* ne séjourne pas dans le canton; il y arrive ordinairement de la Brie par les forêts d'Erménonville et de Senlis, et en sort en se dirigeant sur les bois de l'Isle-Adam; cet animal n'est pas aussi commun qu'on le pourrait supposer, eu égard à la nourriture abondante et facile qu'il trouverait dans le gros gibier de la forêt. On voit quelque fois l'*hermine*, la *belette*, la *fouine*; le *hérisson* et le *renard* sont communs, le *blaireau* est rare au contraire; on a tué quelques *chats* sauvages dans les lieux les plus fourrés de la forêt de *Chantilly*. La *loutre* est abondante autour de *Nogent*. Le gibier de plume est excessivement commun partout.

L'*alose* se pèche dans l'Oise, où l'on a pris, mais rarement, des *esturgeons*. On conserve daus les eaux de *Chantilly* des *carpes* et des *brochets* qui acquièrent des dimentions énormes; il y avait en 1820, dans les ruisseau du bois de *Sylvie*, un de ces derniers poissons dont la longenr atteignait quatre pieds.

On ne connait pas de reptile dangereux dans le canton; la *couleuvre à collier* et l'*orvet* sont les seules espèces de serpent qu'on y rencontre.

2° *Population.*

Recensement. Le tableau ci-dessous offre le résultat des divers recensemens de population qui ont été exécutés dans le canton depuis environ un siècle. Les élémens de la première colonne ont été puisés dans le *Nouveau dénombrement du royaume par généralités, élections*, etc. imprimé en 1720 (Paris, in-4°. Saugrain et Prault). Les renseignemens de la deuxième colonne sont extraits de la *Description de la généralité de Paris*, publiée en 1759, et d'une source aussi authentique pour les communes qui dépendaient de la généralité de Soissons. Dans l'un et l'autre de ces ouvrages le recensement est constaté par feux et non par individu, mais on en a porté le résultat ici en comptant quatre individus par feux, proportion un peu forte à la vérité, car un feu ne doit compter, terme moyen, que de trois à quatre habitans, et non quatre. Les autres colonnes sont extraites des recensemens individuels exécutés par les soins de l'administration. Les deux dernières présentent pour chaque commune le rapport de la population à la superficie, ou la quantité moyenne de territoire qui est affectée à chaque individu.

Digitized by Google